

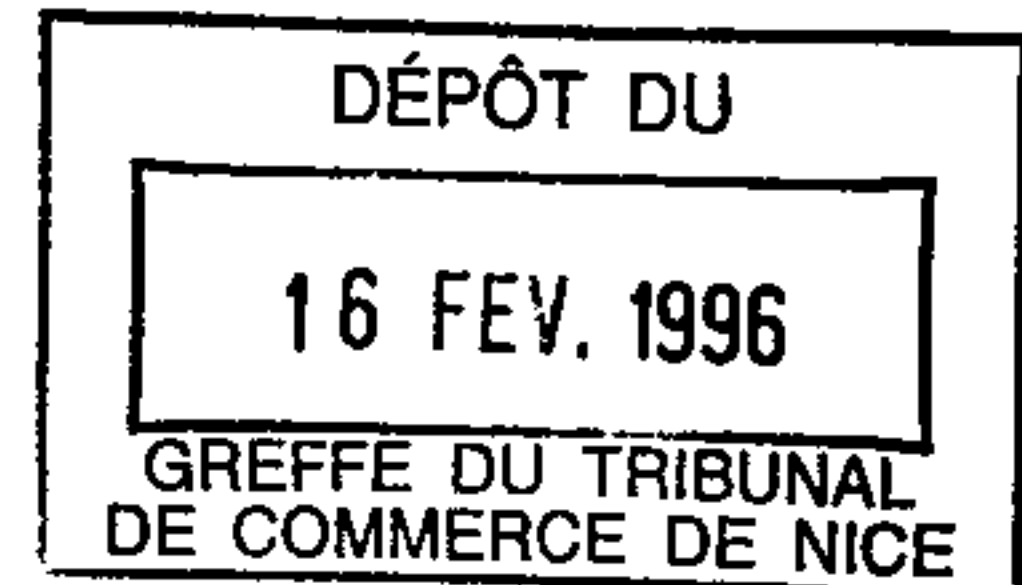
MSA
"FIDUCIAIRE DE COMMISSARIAT ET D'AUDIT" - "F.C.A."

Société Anonyme en cours de transformation

au Capital de 500.000 F.

Siège Social : 19, rue Alphonse 1er
06200 NICE

R.C.S. NICE B 344 197 332 (88 B 202)



PROCES-VERBAL DE LA PREMIERE DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 5 JANVIER 1996

L'An Mil neuf cent quatre vingt seize,
le cinq janvier,
à seize heures 30,

Les Administrateurs désignés par l'Assemblée Générale Constitutive du 5 janvier 1996, se sont réunis pour la première fois en Conseil, au siège de la Société "FIDUCIAIRE DE COMMISSARIAT ET D'AUDIT - F.C.A", Société Anonyme en cours de transformation au capital de 500.000 francs, divisé en 5.000 actions de 100 F. chacune, sise à NICE (06200) 19, rue Alphonse 1er,

SONT PRESENTS :

- * Monsieur Yves MAURER Administrateur,
demeurant à NICE (06200)
"Le Mirandole" 58, Corniche Fleurie
- * Monsieur Jean-Claude MOREL Administrateur,
demeurant à NICE (06100)
"Résidence du Parc Chambrun"
32/34 Vieux Chemin de Gairaut
- * Monsieur André GIRONE Administrateur,
demeurant au CANNET (06110)
37ter Chemin des Tignes

Il est vérifié que chaque membre du Conseil remplit bien toutes les conditions d'exercice des fonctions d'Administrateur et notamment : que lui-même ou la Société qu'il représente possède bien le nombre d'actions minimum exigé par l'article 8 des statuts ; qu'il jouit du plein exercice de ses droits ; qu'il ne cumule pas plus de postes d'Administrateur que la Loi n'en autorise et qu'il ne tombe sous le coup d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance ou autres prescriptions légales ou statutaires lui interdisant de remplir ses fonctions au sein du Conseil d'Administration de la Société. Chacun des membres présents affirme et garantit être dans le cas d'exercer valablement ses fonctions.

Il est ainsi constaté que TROIS Administrateurs sur les TROIS composant le Conseil sont présents ou valablement représentés et qu'en conséquence, le quorum étant atteint, ledit Conseil peut valablement délibérer.

NOMINATION DU BUREAU :

A l'unanimité, Monsieur Yves MAURER est nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur.

Monsieur Yves MAURER déclare accepter ces fonctions ; il déclare en outre qu'il n'exerce que le mandat de Président qui vient de lui être conféré.

Monsieur Jean-Claude MOREL est désigné comme secrétaire.

La séance se poursuit sous la Présidence de Monsieur Yves MAURER, assisté de Monsieur Jean-Claude MOREL, secrétaire.

Le Président rappelle que les questions à l'ordre du jour sont les suivantes :

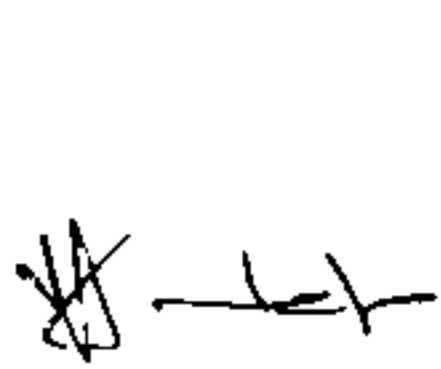
- délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités relatives à la transformation de la société;
- pouvoirs du Président Directeur Général;
- rémunération du Président.

1.- DELEGATION DE POUVOIRS POUR LES FORMALITES DE TRANSFORMATION :

Le Conseil délègue à Monsieur Yves MAURER tous pouvoirs à l'effet de :

- Remplir toutes les formalités de transformation notamment :
- * faire procéder à l'enregistrement des actes,
 - * effectuer les publicités légales, les dépôts de pièces et insertions,
 - * effectuer les formalités au Registre du Commerce et des Sociétés de NICE.

./.



- * signer tous actes, formules, pièces, registres et Procès-verbaux nécessaires, faire toutes déclarations, fournir toutes justifications utiles, élire domicile et substituer.

2.- POUVOIRS DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL :

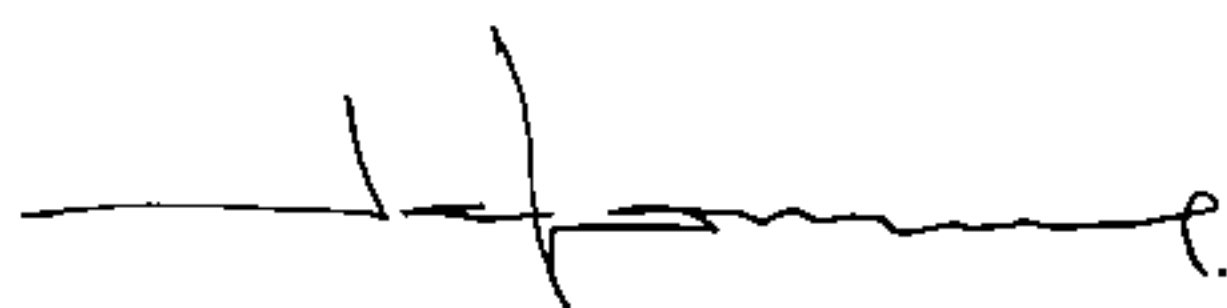
Conformément à la Loi, le Président du Conseil d'Administration assume les fonctions de Directeur Général de la Société, en application de l'article 16 des statuts.

3.- REMUNERATION DU PRESIDENT :

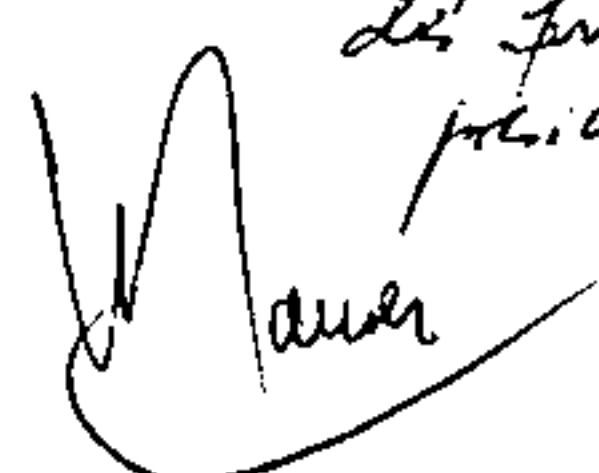
Le Conseil décide que la rémunération du Président Directeur Général sera fixée ultérieurement.

--*-*-*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui est signé par les membres présents.



Jean-Claude MOREL,
Administrateur

*En son acceptation
des fonctions de
président directeur
général.*


Yves MAURER,
Administrateur

André GIRONNE
Administrateur

